

multiplié par vingt, trente, quarante ou cinquante, et il ne leur serait pas difficile, s'ils le voulaient, de parler avec effet sans se servir du manuscrit.

Avec les honorables préopinants, je veux souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de cette Chambre. Quelques-uns d'entre eux sont de mes anciens collègues de l'autre Chambre où l'atmosphère n'est pas aussi calme qu'elle est supposée l'être, et qu'elle l'est réellement, dans cette Chambre. Je suis convaincu qu'au moment même où ils ont pris place à leurs sièges dans cette Chambre, l'atmosphère est devenue plus sereine et plus brillante, et ils ont considéré leurs collègues d'en face comme des frères travaillant pour une cause commune dans une enceinte où les préjugés et l'esprit de parti sont amoindris, sinon complètement éliminés. Rien peut-être ne m'a plus impressionné, lorsque j'ai passé de l'autre Chambre à celle-ci, que la parfaite indépendance des partis manifestée par les membres de tous les groupes dans l'étude des questions soumises aux divers comités, et de la manière dont ils travaillent ensemble, je dois le dire, avec l'idée prédominante de faire servir les différentes mesures qui leur sont soumises au plus grand bien du pays. Ces remarques s'appliquent aussi à l'attitude du Sénat dans l'étude des mesures après qu'elles sont revenues des comités. Quelquefois, une petite flamme de l'ancienne ardeur peut s'élever chez nos collègues du côté opposé—jamais de celui-ci—pour nous rappeler les jours où la lutte était plus vive et la rivalité plus active que dans cette enceinte.

Je désire aussi prendre part aux sentiments de sympathie exprimés à l'occasion de la mort de la reine douairière. Jamais encore je n'avais constaté, comme je le constate maintenant, que c'est une chose merveilleuse que les vies de deux femmes aient duré tout un siècle de l'histoire de notre empire: 1817, 1837, 1926, ces trois époques représentent environ un siècle durant lequel deux reines ont eu une influence marquée sur tout l'Empire britannique. En vérité, l'influence de ces deux femmes a été merveilleuse. Quelquefois, les liens qui relient un peuple à la Couronne et les peuples entre eux sous une même couronne sont bien invisibles; d'autres fois, ils sont bien apparents. Je ne puis trouver, et je mets au défi qui que ce soit de trouver dans l'histoire du dernier siècle, une influence qui se soit exercée dans l'Empire britannique et qui se soit infiltrée plus profondément dans les foyers de chaque individu et de tous les citoyens de l'Empire de la Grande-Bretagne que les qualités royales, féminines et pures de ces deux femmes dont les vies ont été intimement liées

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER.

à un siècle de notre progrès et de notre plus grande expansion.

Je ne veux pas parler des autres énoncés du discours du Trône, si ce n'est pour unir ma voix à celle du chef de l'opposition et féliciter l'honorable leader de cette Chambre (l'honorable M. Dandurand) pour le grand honneur décerné à lui-même, au Sénat, au Canada et à l'Empire tout entier lorsque l'assemblée de Genève appela l'honorable ministre à sa très haute position. Certes, c'est un poste d'honneur que d'être appelé à présider les assemblées de 90 individus dont les tendances, les pensées, les préjugés, les désirs et les vœux doivent être consultés dans une plus ou moins grande mesure; mais c'est une toute autre atmosphère, une sphère encore plus haute que doit occuper celui qui est appelé à présider une assemblée des délégués de 55 pays du monde—pays anciens dont la civilisation et la culture ont existé depuis des milliers d'années; jeunes pays qui sont encore, pour ainsi dire, dans leur période de formation; pays habités par une immense variété d'individus de races, de croyances, de langues et de religions différentes. Une assemblée de cette sorte est la plus frappante illustration de ce que veut réellement dire la fraternité des humains. Mon honorable ami a eu la grande distinction d'être appelé à présider une assemblée de cette sorte, assemblée unique dans l'histoire du monde. Nul délégué de notre dominion n'eut avant lui l'insigne honneur qui lui est décerné, et non seulement je le félicite de cet honneur, mais aussi de son habileté à remplir ses hautes fonctions. Je n'étais pas présent aux assemblées, mais j'ai correspondu avec des amis qui y assistaient, et je sais que mon honorable ami a rempli son rôle aussi dignement et aussi habilement que tous les hommes distingués qui ont eu l'honneur de présider les assemblées durant les six années d'existence de la Société. J'espère, et de fait, je sais que, bien qu'il fût déjà un avocat ardent de la Société, de son but et de ses intentions, il sera encore plus zélé et plus dévoué dans son travail en faveur de ce grand mécanisme, gardien de la paix et préservatif des horreurs de la guerre, qui, durant les six ans de son histoire, a su se gagner une place brillante et un prestige merveilleux au milieu du monde.

La motion est adoptée.

AJOURNEMENT DU SENAT

L'honorable M. DANDURAND: Avec l'assentiment du Sénat, je propose que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, reste ajourné jusqu'au mardi, le 16^e jour de février prochain, à trois heures de l'après-midi.